

98 % de taux de satisfaction en 2022*

**étude réalisée auprès de nos stagiaires*

vous propose une formation :

OBJECTIFS :

- Juger (observation, mesures sur animaux, chiffres de l'exploitation, etc.) d'une alimentation suffisante et équilibrée des veaux laitiers pour répondre à leurs besoins d'entretien et de croissance en prenant en compte les stress liés aux transitions alimentaires.
- Intervenir sur les veaux sans leur induire de souffrance.
- Évaluer le confort physique et thermique (observation, mesures en bâtiments, etc.) des veaux et apporter des suggestions d'amélioration du logement.
- Prévenir les maladies des veaux.
- Repérer les problèmes dominants qui nuisent à l'expression d'un comportement normal du veau et proposer des adaptations à son système d'élevage pour les résoudre.

Programme sur 5 dates (obligatoires)

(cf. au dos de ce document)

Lieu à déterminer



**Renseignez-vous auprès
de votre GDS
ou de votre vétérinaire sanitaire**

Responsable de stage : GDS Manche,

Intervenant : vétérinaire praticien (GTV)

Financé par



Cofinancée par :

GDS MANCHE - 02 33 06 48 00 - Maison de l'Agriculture -
Avenue de Paris - BP 231 - 50001 SAINT LO CEDEX

En partenariat avec :



Souhaitez-vous partager vos coordonnées avec d'autres participants pour du covoiturage ? oui non

EDE : 50. ____ . ____

Raison Sociale :

Exploitant Salarié Autre

Nom(s) et prénom(s) : Date de naissance :/...../.....

Adresse :

CP : _____ Ville : Cotisation Vivéa à jour : oui non

Tél. port. : __ / __ / __ / __ / __ Courriel (OBLIGATOIRE) :@.....

Programme des journées

► Repas offert par votre GDS (si adhérent)

Journée 1 SANTÉ DU VEAU

date à déterminer

Durée : 3,5 heures / En salle

- Limiter le recours aux antibiotiques et respecter l'observance de la prescription, tenir à jour son cahier sanitaire.
- Observer les veaux et détecter les signes de mal-être.

Journée 2 L'ALIMENTATION

date à déterminer

Durée : 7 heures / En salle

- Adapter sa conduite d'élevage pour couvrir les besoins alimentaires fondamentaux du veau de la naissance jusqu'à 6 mois.

Journée 3 LE LOGEMENT

date à déterminer

Durée : 3,5 heures / En salle

- Évaluer le confort du logement de veaux et s'assurer de l'expression de son comportement normal.

Journée 4 TRANSFERT D'ACQUIS

date à déterminer

Durée : 4 heures / Chez le stagiaire

- Être capable de juger du confort de ses veaux.
- Être capable de s'assurer d'une croissance optimale de ses veaux en fonction de ses objectifs.
- Être capable d'intervenir sans douleur.
- Être capable de repérer et d'intervenir sur un veau malade.

Journée 5 BILAN

date à déterminer

Durée : 3,5 heures / En salle

- Bilan des objectifs de la formation.

Informations

- > **Public concerné** : éleveurs de bovins, salariés agricoles, stagiaires.
- > **Pré-requis** : avoir une expérience dans la manipulation des bovins.
- > **Outils et documents remis aux participants** : copie des visuels présentés, supports techniques.
- > **Méthodes pédagogiques - Évaluation** : exposés et échanges, mise en pratique selon différentes méthodes, évaluation par QCM.
- > **Validation** : attestation de présence / suivi de formation (si suivie intégralement)
- > **Handicap et accessibilité** : en échangeant sur vos difficultés, nous pourrions mettre en oeuvre des conditions d'accueil en matière d'accessibilité et d'accompagnement.
- > **Conditions de réalisation** : groupe de 6 à 12 personnes.
- > **Délai d'accès** : entre 1 et 9 mois maximum.

Informations :

Le règlement intérieur, les documents de présentations de nos formations, les résultats de satisfaction et les calendriers de programmation sont disponibles dans l'onglet formation du site du GDS Manche : <https://gds50.com/formations-eleveurs-agriculteurs/>



Coût de la formation 180€ / jour

- > **Prise en charge à 100 % si vous êtes :**
 - Exploitant à jour de cotisation MSA et n'ayant pas consommé en totalité le crédit formation de 2250€ alloué / année par Vivéa
 - En cours d'installation ou nouvel installé ayant régularisé la cotisation MSA.
- > **Facturation si vous êtes :**
 - salarié, prise en charge possible à 45 % via Ocapiat (voir conditions <https://www.ocapiat.fr/direction-regionale-normandie/>)
 - non à jour de cotisation MSA.